

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neomoscan FA 6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
D-20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Voie d'exposition: par inhalation

\*  
\*  
\*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient \*\*\* hydroxyde de potassium; 2-aminoéthanol; alkylether carboxylic acid

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

\*\*\*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux \*\*\*

##### 2-aminoéthanol

No. CAS 141-43-5

No. EINECS 205-483-3

Numéro 01-2119486455-28

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: orale
Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: dermale
Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: par inhalation
Skin Corr. 1B	H314	
Eye Dam. 1	H318	
STOT SE 3	H335	Voie d'exposition: par inhalation
Aquatic Chronic 3	H412	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT SE 3	H335	>= 5 %	
ATE	orale		1.089	mg/kg

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

cATpE	dermale	1.100	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l

## hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3  
No. EINECS 215-181-3  
Numéro 01-2119487136-33

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290  
Acute Tox. 4 H302  
Skin Corr. 1A H314  
Eye Dam. 1 H318

Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 %  
Skin Corr. 1A H314 >= 5 %  
Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 %  
Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 < 2 %

ATE orale 333 mg/kg

## 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS 112-34-5  
No. EINECS 203-961-6  
Numéro 01-2119475104-44

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

## fatty alcohols, ethoxylated

No. CAS 68920-66-1  
No. EINECS 500-236-9

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315  
Aquatic Acute 1 H400  
Aquatic Chronic 3 H412

## sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5  
No. EINECS 239-854-6  
Numéro 01-2119489411-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

## alkylether carboxylic acid

No. CAS 53563-70-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

## fatty alcohol, ethoxylated

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

No. CAS	146340-16-1				
No. EINECS	604-522-5				
Concentration	>= 0,1	<	1	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Skin Irrit. 2				H315
	Aquatic Acute 1				H400
	Aquatic Chronic 3				H412

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

hydroxyde de potassium ...%

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

Liste VLEP  
Valeur limite à courte terme 2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque: FT: 35

## 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste VLEP  
Valeur 67,5 mg/m<sup>3</sup> 10 ppm(V)  
Valeur limite à courte terme 101,2 mg/m<sup>3</sup> 15 ppm(V)  
Remarque: TMP:84; FT:254

## 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste IOELV  
Type IOELV  
Valeur 67,5 mg/m<sup>3</sup> 10 ppm(V)  
Valeur limite à courte terme 101,2 mg/m<sup>3</sup> 15 ppm(V)

## 2-aminoéthanol

Liste VLEP  
Valeur 2,5 mg/m<sup>3</sup> 1 ppm(V)  
Valeur limite à courte terme 7,6 mg/m<sup>3</sup> 3 ppm(V)  
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Remarque: TMP: 49,49bis; FT: 146; \*

## 2-aminoéthanol

Liste IOELV  
Type IOELV  
Valeur 2,5 mg/m<sup>3</sup> 1 ppm(V)  
Valeur limite à courte terme 7,6 mg/m<sup>3</sup> 3 ppm(V)  
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Remarque: Skin

### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

### Protection des yeux

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État de la matière</b>	Liquide, limpide
<b>Couleur</b>	incolore à jaunâtre
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>inflammabilité</b>	
évaluation	Non applicable
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>	
Remarque	Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	
Remarque	Non applicable
<b>Température d'inflammabilité</b>	
Remarque	Non applicable
<b>température de décomposition</b>	
Remarque	
Remarque	non déterminé
<b>valeur pH</b>	
Valeur	13,9
température	20 °C
<b>Viscosité</b>	
<b>dynamique</b>	
Valeur	< 10 mPa.s
température	20 °C
<b>solubilité(s)</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
Valeur	1,06 g/cm <sup>3</sup>
température	20 °C
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Remarque	non déterminé

### 9.2. Autres informations

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

## La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

## Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

## Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

## propriétés explosives

évaluation non

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### hydroxyde de potassium ...%

Espèces	rat		
DL50		333	mg/kg

##### 2-aminoéthanol

Espèces	rat		
DL50		1089	mg/kg
méthode		OCDE 401	

##### sodium cumenesulfonate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

méthode OCDE 401

## fatty alcohol, ethoxylated

Espèces rat  
DL50 > 2000 mg/kg

## alkylether carboxylic acid

Substance de référence alkylether carboxylic acid  
Espèces rat  
DL50 > 2000 mg/kg

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE > 2000 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces rat  
CL 50 1487 mg/m³  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Vapeurs

## Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation (Composants)

### 2-aminoéthanol

évaluation non sensibilisant

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

Remarque Les critères de classification sont remplis.

## exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### hydroxyde de potassium ...%

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	80		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	ECHA		

##### 2-aminoéthanol

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)		
CL 50	349		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### 2-aminoéthanol

Espèces	poisson rouge doré (Carassius auratus)		
CL 50	170		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

##### fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	0,6		mg/l
méthode	DIN 38412, partie 15		

##### fatty alcohols, ethoxylated

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	10	à	100 mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

##### alkylether carboxylic acid

Substance de référence	alkylether carboxylic acid		
Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	100	à	220 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

## 2-aminoéthanol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	65		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

## fatty alcohol, ethoxylated

CL 50	1,2		mg/l
méthode	DIN 38412, partie 11		

## Toxicité pour les algues (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	22		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

### 2-aminoéthanol

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	2,5		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	boue activée		
CE 20	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	0,5	h	
méthode	OCDE 209		

### fatty alcohols, ethoxylated

Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
méthode	OCDE 209		

### alkylether carboxylic acid

Espèces	boue activée		
CE50	933		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OCDE 209		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### La dégradabilité facile (Composants)

#### fatty alcohol, ethoxylated

### Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

#### fatty alcohols, ethoxylated

Valeur	2470	mg/g
--------	------	------

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT  
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1719	1719	1719
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, 2-aminoéthanol)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, 2-aminoethanol)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, 2-aminoethanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		no	

## Information pour tous les modes de transport

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques, phosphates, polycarboxylates, agents de surface anioniques

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

#### Autres informations

# neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290	Avis d'experts
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
ISO: International Organization for Standardization

## neomoscan FA 6

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /  
FR

Date de révision:  
14.07.2023

Date d'impression  
25.08.23

OEL: Occupational exposure limit  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
UN: United Nations  
IMO: International Maritime Organization

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.